

Interpellation

Maison de l'Enfance : Des précisions svp !

En mars 2018, le Conseil de ville a accepté 2 postulats (04.01/18 de Paul Fasel et 04.02/18 de Karen Chevrolet). Ils demandaient au Conseil communal qu'une étude soit menée pour permettre l'ouverture de la crèche pendant les vacances scolaires.

Lors de la réponse du Conseil communal donnée le 24 septembre 2018, Madame Gelso indiquait qu'un sondage avait été réalisé auprès des parents qui désiraient l'ouverture d'une semaine supplémentaire en juillet.

Madame Gelso a ensuite annoncé qu'un test serait réalisé sur une période de 3 ans avec une fermeture de la Maison de l'Enfance que de deux semaines durant la période estivale. Une évaluation serait alors réalisée pour déterminer si cela répond effectivement à un souhait des parents. Le cout était estimé à environ 80'000 francs par année.

En 2019, les parents ont malheureusement été informés très tardivement de l'ouverture supplémentaire d'une semaine durant la période estivale, la plupart ayant déjà planifié leurs vacances.

En 2020, en s'appuyant sur la situation sanitaire liée au COVID, la fermeture de la Maison de l'Enfance a finalement quand même été fixée à 3 semaines, le Conseil communal ayant annoncé que l'expérience pilote serait reportée d'une année... Mais, oh surprise, les parents des enfants fréquentant la crèche ont reçu comme information dernièrement que l'institution serait fermée durant 3 semaines à nouveau en cet été 2021.

La volonté du Législatif qui avait accepté à la quasi-unanimité ces deux postulats a clairement été bafouée et un minimum d'explications doivent être données :

1. Cette décision constitue-t-elle un nouveau report ou l'abandon du projet pilote ?
2. Pourquoi aucune explication n'a été donnée aux parents ?

Nous savons par ailleurs qu'un mandat a été donnée à une société externe pour faire une analyse de la Maison de l'Enfance et identifier les causes du déficit structurel de quelques 400'000 francs aux comptes communaux :

3. Quelles sont les conclusions de ce rapport ?
4. Quand et sous quelle forme sera-t-il remis aux membres du Conseil de Ville ou aux commissions CGVC ou CASL ?
5. Comment le Conseil communal entend-il restructurer la crèche de manière à garantir sa pérennité financière tout en garantissant un niveau de prestations de qualité aux parents ?
6. De nouvelles propositions seront-elles proposées aux parents qui ne peuvent pas prendre leurs vacances estivales durant la fermeture de la Maison de l'Enfance ?

Nous remercions par avance le Conseil communal pour ses réponses.

Au nom du Groupe chrétien social-indépendant

Sophie Chevrey-Schaller

Delémont, le 25 janvier 2021

